

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

22^{ème} année - N° 4070 - Mardi 22 Février 2022 - Prix : 200 Fc

AÉROPORT DE HAHAYA :

2,2 kg de lingots d'or dans les bagages d'un passager



ANJOUAN :

Un détenu décédé à la prison de Koki

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

PÊCHE

Msaidié à la rencontre des pêcheurs de la coopérative de Chindini

Samedi dernier, le ministre de l'Agriculture, en charge de la pêche Houmed Msaidié, en compagnie du directeur général des ressources halieutiques (DGRH) M. Chamouine, ont rencontré les responsables de la coopérative des pêcheurs de Chindini, une localité située au sud de l'île de Ngazidja, pour faire le point de la situation et sur les problèmes rencontrés par la communauté des pêcheurs.

M. Toulaibi Halifa, l'ancien président de la coopérative, en compagnie de Youssouf Darday un cadre de la localité, ont exposé au ministre l'ensemble des problèmes. Il s'agit en premier du fonc-

tionnement de la chambre froide, récemment réhabilitée par un projet régional. M. Toulaibi a informé le ministre des problèmes de financements qui ne permettent pas à la chambre froide d'être administrée correctement. Il s'agit sans doute de l'absence d'un fonds de roulement, dans la mesure où cette structure n'a pas été officiellement remise à la coopérative après les travaux de réhabilitation.

Pour sa part, M. Darday a fait une brève présentation sur l'effectif des pêcheurs en activité ainsi que les différentes structures qui travaillent dans le domaine de la pêche qui sont des indicateurs du poids important de ce secteur dans cette localité. Il a été aussi question du port

entre la localité et les autres îles de l'Archipel. L'autre gros problème soulevé concerne le débordement en période de pluies, de la rivière qui prend sa source dans la localité de Bandamadji la Nkouboini. Les intervenants n'ont pas manqué de décrire à l'assistance les difficultés inhérentes à une telle situation. C'est ainsi que le marché, la gendarmerie, sont constamment menacés d'inondation par les caprices de cette rivière.

En prenant la parole, le directeur Chamouine n'a pas manqué de louer les efforts que la communauté des pêcheurs de Chindini a toujours déployés au service de la pêche. Il souhaite que les autres communautés suivent cet exemple.



Après avoir écouté toutes ces doléances, le ministre a dit qu'il est venu voir, pour étudier et rapporter au plus haut niveau l'état des lieux et cela en vue d'aider à dégager

les solutions idoines qui reflètent ces préoccupations et ce en collaboration avec les bénéficiaires. Les intervenants ont émis le souhait de voir le chef de l'Etat avec

eux ce jour, car il est l'homme qui fait, ce qu'il dit selon M. Toulaibi Halifa.

Mmagaza

PÊCHE

Plus de 2 tonnes de poulpe pêchées à Sambia

La gestion des ressources halieutiques notamment les poulpes se poursuit à Mohéli. Après Mbatsé, Ndrondroni et Ouallah, Sambia entre dans la cadence. 2 tonnes et 100 kg de poulpes ont été pêchées en moins de 24h. Les responsables de ce projet pensent déjà à mettre en place une technique de conservation à long terme de ces grosses quantités de pieuvres.

Il y a 3 mois toute pêche de poulpe a été interdite à Sambia dans la région de Djando. Et les résultats de ce mode de gestion des ressources halieutiques proposé par le PNM (parc national de Mohéli) en collaboration avec ses partenaires et le projet SWIOFISH, sont tombés jeudi dernier. Plus de deux tonnes et 100 kilos de ces mollusques ont été pêchées en moins de 24h.

Située à quelques kilomètres de Wanani, chef lieu de la région de Djando, la plage au sable blanc de Sambia est très connue par sa beauté. Les habitants s'y rendent quotidiennement pour faire des pique-niques mais surtout la pêche. Jeudi dernier, cette plage a été prise d'assaut par des habitants de la région. Et pour cause, c'est le jour d'ouverture de la pêche aux poulpes.



Les résultats sont plus satisfaisants que ceux des autres localités qui ont pratiqué ce mode de gestion rationnel. Ici, non seulement la quantité est énorme, mais aussi les poulpes de Sambia sont très gros et pesaient jusqu'à 5 kg.

Certain pêcheurs n'ont pas pu peser leurs poulpes en raison du mauvais temps. Mais l'on estime qu'on pourrait atteindre les 3 tonnes » se targue Fahad Hamdane, directeur régional de la pêche. Les responsables de la pêche recommandent déjà de penser à la conservation et à la commercialisation de ce

produit de la mer très prisé.

« Nous avons formé des jeunes pêcheurs sur la meilleure façon de conserver ces mollusques » affirme Fahad Hamdane. Et même la technique de séchage permettrait selon lui de rentabiliser cette activité en amont, car « les poulpes bien séchés sont très délicieuses et sont de plus en plus sollicitées dans les restaurants et c'est mieux de consommer bio plutôt que de les conserver dans des congélateurs pendant plusieurs mois ».

Riwad

AÉROPORT DE HAHAYA :

2,2 kg de lingots d'or dans les bagages d'un passager

Le passager à destination d'Anjouan, arrivé de Dubaï trois jours plus tôt, s'est vu restituer ses biens par les douaniers auxquels il aurait présenté des documents « en bonne et due forme ».

Une affaire qui en rappelle une autre. Hier lundi, la Sureté aéroportuaire de Hahaya a détecté du métal jaune dans les bagages à main d'un passager en partance pour Anjouan. Après vérification, les agents de la Sureté ont découvert 19 pièces de lingots d'or dont le poids est

estimé à 2,200 kilogrammes. Selon nos informations, le quadragénaire arrivé de Dubaï trois jours plus tôt est parvenu à convaincre la douane qui aurait décidé de lui restituer les marchandises, non sans lui coller une amende pour, nous dit-on, non déclaration. Contacté par téléphone, le chef du service de douane au niveau de l'aéroport de Hahaya s'est très rapidement dérobé aussitôt lui avoir décliné notre identité, avant même de lui poser une question. On suppose que son collègue que nous avons contacté avant lui a dû le prévenir...

Cette affaire n'est pas sans en rappeler une autre. Le 28 décembre dernier à 6h du matin, la gendarmerie a arrêté trois individus en possession de 50 kilos de lingots d'or dans le même aéroport. Les trois comparses, deux Malgaches et un Comorien, étaient sur le point de s'envoler pour Dubaï à bord d'un jet privé arrivé du même pays depuis la veille. Ces lingots d'or venus de Madagascar étaient toujours accompagnés de sommes d'argent destinées à soudoyer les différents complices à l'aéroport. Les agents de la Sureté percevaient 250 euros

(125.000Fc) par kilo pour fermer les yeux et faciliter l'opération tandis que ceux du salon VIP touchaient entre 40 et 80 euros (20.000 et 40.000Fc). Il s'est avéré au cours des investigations que des hauts responsables de l'aéroport de Hahaya, à la tête desquels Yasser Ali Assoumani, le directeur général des aéroports des Comores présenté par les enquêteurs comme le « patron incontestable et incontesté » au niveau national, donnaient toujours des instructions auxdits agents pour faciliter les formalités des trafiquants.

Pour rappel, M. Yasser ainsi que 7 autres complices sont en détention provisoire à la prison de Moroni depuis le 5 janvier. Ils sont poursuivis pour « association de malfaiteurs » et « participation à un groupe criminel organisé » entre autres griefs. Les deux Malgaches impliqués dans cette affaire sont quant à eux « extradés » dans leur pays d'origine depuis le 13 janvier. Antananarivo avait dépêché à Moroni une délégation conduite par le ministre de la justice.

TM

ANJOUAN :

Un détenu décédé à la prison de Koki

Un homme de 23 ans est mort dans la cellule où il était détenu à la prison de Koki, dimanche. Selon le médecin, il s'agit d'une mort subite favorisée par une apnée du sommeil.

"Selon le médecin, il a fait une crise épileptique ce matin et est décédé dans sa cellule", croyait savoir le procureur général de Ndzuani, joint par nos soins dans l'après-midi du dimanche. Prudent, il nous a orientés vers le médecin qui a examiné le corps. Il eut fallu attendre le lendemain pour que ce dernier accepte de s'entretenir avec nous au téléphone. Le docteur Mohamed Saïdi Assadillah, puisqu'il s'agit de lui, a tenté de mettre les points sur les i en indiquant que le détenu est décédé d'une mort subite, favorisée par une apnée du sommeil. « On m'a appelé à 8H et 43 minutes pour m'informer qu'un détenu est retrouvé gisant dans sa cellule. Je suis arrivé sur les lieux à 9H et demi.

D'après le constat, il s'agit d'une mort subite. Le regretté a fait une apnée du sommeil. Il a rendu l'âme vers les coups de 5 heures du matin. Il n'est pas décédé d'une crise épileptique. Le regretté a été retrouvé dans une position couchée sur le dos qui est en faveur d'une apnée du sommeil ».

Le décès a été constaté au matin. Selon le procureur, la victime était détenue à la prison de Koki « depuis 25 jours ». Le médecin soutient de son côté que son patient était arrivé à la prison « depuis le 8 février », soit depuis 12 jours. Selon le parquetier, avant d'être incarcéré, le jeune homme de 23 ans « était roué de coups suite à un vol [de téléphone] qu'il avait commis ». La question qu'il faut se poser : pourquoi, si tel était le cas, il n'a pas été admis à l'hôpital pour se faire soigner ? « Dès son arrivée, il a été examiné et il n'avait pas de blessure qui nécessitait une prise en charge médicale », relate le médecin, avant de poursuivre : « Nous faisons constam-



ment des passages dans les lieux de détention au moins 3 fois par semaine et un infirmier veille [sur les détenus] du lundi au samedi. En cas d'urgence, on nous alerte ».

Notre interlocuteur affirme que la veille du drame, le détenu en question avait été consulté et « il n'avait rien [d'inquiétant] ». Pourtant, les informations que nous

avons recueillies de sources différentes démentent cette version officielle. En effet, souffrant, le détenu aurait fait des pieds et des mains pour bénéficier d'une prise en charge médicale, sans succès.

Il faut dire que cette affaire est loin d'être un cas isolé. Le 24 novembre 2020, un prisonnier nommé Soulé est décédé dans sa

cellule de la prison de Moroni. Il avait été tabassé par les forces de l'ordre après une tentative d'évasion quelques jours auparavant. Autre affaire et non des moindres, celle de l'adjudant-chef Hakim Bakari alias Bapalé, retraité de l'Armée nationale de développement, décédé dans la nuit du 8 au 9 avril 2021 au cours d'un interrogatoire au camp militaire de Sangani à Anjouan suite à une enquête sur une tentative de déstabilisation du pays dans laquelle il était impliqué. Il a été enterré précipitamment cette même nuit aux cimetières de Mironsy dans des circonstances et conditions particulièrement troubles. Si la famille de Bapalé avait décidé de l'exhumer pour connaître la vérité, celle du détenu de Koki décédé ce dimanche aurait, dans un premier temps, refusé de prendre le corps avant de connaître ce qui s'est réellement passé. Une médiation était nécessaire pour calmer la situation.

Andjouza Abouheir

SOCIÉTÉ

Chaehoi Mmadi dit Djibril serait expulsé du Maroc

Le sulfureux prédicateur comorien Chaehoi Mmadi, célèbre sous le surnom de Djibril, se serait fait interpeller au Maroc au domicile du petit Rayan mardi 15 février. Celui qui sera expulsé du pays deux jours plus tard aurait demandé à la famille de prendre des photos pendant la remise d'un don au nom de son association Air Darassa. Une organisation, soit dit en passant, interdite de toute activité aux Comores à cause de l'opacité sur l'origine des fonds.

L'intéressé lui-même s'est fendu d'un post suivi d'une vidéo de 4 minutes sur Facebook pour démentir avec toute son énergie l'information. Jeudi 17

février dans l'après-midi, un média marocain a rapporté l'interpellation par la police du sulfureux prédicateur comorien au domicile du petit Rayan, ce petit marocain dont le décès dans un puits avait ému la planète entière. Djibril, du surnom du prédicateur contesté, s'était rendu au domicile des parents du regretté pour les soutenir financièrement à l'en croire. Lors de cet échange, le prêcheur comorien s'est pris en photo avec les membres de la famille de Rayan. Ces photos, selon les médias marocains qui citent la police, auraient été prises pour constituer un dossier dans le but d'instrumentaliser cette affaire afin de collecter des dons en nature ou en espèces. La somme que le fameux Djibril avait remis à la

famille éplorée s'élèverait à 10.000 DH, soit près de 1000 euros.

Selon la même source, les gendarmes ont su qu'un étranger se trouvait au domicile parental de Rayan et a remis 10.000 DH à la famille, provenant d'une association caritative ne se trouvant pas au Maroc, d'après ses dires. L'enquête préliminaire a révélé que l'individu est de nationalité comorienne et le fait qu'il ait demandé à la famille de prendre des photos pendant la remise de la somme précitée a mis la puce à l'oreille des éléments de la gendarmerie royale. Un autre média digital du même pays, Le360, Djibril a avoué lors de son interrogatoire qu'il avait déjà procédé de la sorte dans un autre pays arabe à l'occasion d'un incident identique.

Après l'achèvement de l'enquête, le prêcheur comorien a été conduit, jeudi, à l'aéroport international Mohammed V de Casablanca pour son extradition vers son pays d'origine. Il faut dire qu'il a dû choisir une autre destination finale pendant une escale car il n'est pas arrivé aux Comores.

Le même jour, l'intéressé s'est fendu d'un post suivi d'une vidéo de 4 minutes sur Facebook pour démentir avec toute son énergie l'information sur son interpellation. Sur son mur Facebook, il a pourtant fait des publications qui laissent croire le contraire, notamment lorsqu'il reconnaît que « le gouvernement contrôle la maison des parents de Rayan et interdit de faire des vidéos ou photos avec eux ».

Contacté par nos soins, l'ambassade des Comores au Maroc confirme l'information selon laquelle « un Comorien répondant au nom de Madi Soilihi a été arrêté et expulsé du Maroc », sans pour autant être en mesure de confirmer formellement qu'il s'agisse bel et bien du fameux Djibril. Ce qui laisse supposer que celui qui est connu par les autorités comoriennes sous le nom de Chaehoi Mmadi, détient plusieurs autres identités. D'ailleurs, au moment de son interpellation, il aurait fait croire aux policiers qu'il était de nationalité...saoudienne.

Andjouza Abouheir

SOCIÉTÉ

Des jeunes formés sur les procédures de création de projet d'emploi

Des jeunes à Mohéli sont invités jeudi dernier à la coordination de l'action gouvernementale dans une formation de renforcement de capacités. C'est un atelier organisé par la CTC (confédération des travailleurs et travailleuses des Comores) pour former des jeunes sur les procédures de création de projets d'emploi.

Ce jeudi le siège de la coordination de l'action gouvernementale à Mohéli a servi de cadre pour une formation destinée aux jeunes en matière de création de projet d'emploi. Cette formation est une suite des activités qui s'effectuent dans l'ensemble du pays avec l'appui financier de la confédération internationale d'Afrique, et avec la participation de l'ONG suédoise « Notre union ».

« Cette formation nous permet-



tra d'identifier les besoins des jeunes en termes de croissance et de liberté syndicale, afin d'élaborer un

plan d'action pour trouver un appui financier en espérant les accompagner dans leurs activités » explique

Ibrahim Omar le point focal du projet CTC. Parmi ces activités, il y a celles de l'entrepreneuriat.

C'est un programme initié au Togo et lancé dans 14 pays d'Afrique australe dont le Comores. Son exécution est assurée par la CTC. « Les jeunes peuvent être autonomes et libres et surtout gagner leur vie s'ils sont bien formés à la création et l'accompagnement d'un projet. Cela est possible même avec quelqu'un qui n'a pas fréquenté l'école » rassure Ibrahim Omar.

Le choix des jeunes, selon lui, n'est pas un hasard puisque chaque pays d'Afrique australe a ses spécificités. « Aux Comores plus précisément à Mohéli le syndicalisme de CTC est pratiquement mourant pour plusieurs causes dont le manque de moyens, mais aussi de notions de base pour créer un emploi » a-t-il indiqué.

Riwad

EDUCATION

Les élèves du lycée de Koimbani Oichili se sentent abandonnés

Depuis le début la rentrée scolaire 2021-2022, ces élèves sont en manque d'enseignants. Ces derniers se sentent délaissés par leur maire et surtout le ministère de l'éducation et le gouvernement en général. Cette situation les a poussés à battre le pavé jusqu'à la mairie de cette commune pour montrer qu'ils ne sont pas considérés comme les autres élèves.

Les enfants de Koimbani Oichili ne voient pas leurs enseignants régulièrement. Ils se sentent délaissés par la mairie.

Depuis le début de la rentrée scolaire 2021-2022, ces élèves sont en manque d'enseignants. Cette situation les a poussés à marcher le lundi 14 février jusqu'à la mairie de cette commune pour montrer qu'ils ne sont pas considérés comme des autres élèves. « Nous sommes des élèves comme les autres. Nous avons besoin d'une éducation comme celle des autres régions. On est des victimes et on ne nous considère pas comme des élèves. Pourtant, nous voulons juste être éduqués et être considérés comme les autres lycéens. C'est inadmissible ce qui

se passe dans notre école », déplore un élève de ce lycée, avant d'ajouter que « depuis la rentrée, on ne voit pas nos enseignants convenablement. Et aujourd'hui la situation s'empire. Notre manifestation a pour but de lancer un cri d'alarme afin de trouver une solution ».

Selon eux, les élèves des autres régions font des cours convenablement. « Si nous sommes allés jusqu'à la mairie, c'est pour que cette dernière cherche une solution au plus vite possible. C'est à elle de voir le ministère de tutelle pour lui signaler ce qui se passe ici », pour-

suit-il. Et de rajouter : « L'école n'est pas faite pour les riches, et comme on n'a pas les moyens d'aller dans les écoles privées, on n'aura pas une éducation. Le maire et le ministre de l'éducation doivent vite trouver une solution. Sinon nous serons obligés de durcir notre action ».

Pour rappel, les écoles

publiques sont délaissées ces derniers temps. Beaucoup de collèges publics sont en voie d'être fermés à cause d'un manque d'enseignants. Il est temps pour le gouvernement de prendre ses responsabilités car si cela contenue à ce rythme il n'y aura plus de collèges.

Nassuf Ben Amad

COMMUNIQUE DE PRESSE DES PARTIS ET MOUVEMENTS POLITIQUES DE L'OPPOSITION

Les délégués, représentants des mouvements et organisations politiques de l'opposition, signataires du présent communiqué annoncent solennellement leur participation au Dialogue inter-Comoriens.

L'initiative de rassembler les Comoriens pour réfléchir sur les grands sujets qui préoccupent les Comoriens mérite les encouragements de tous les patriotes, et doit insuffler une dynamique nouvelle dans la sensibilisation de la conscience nationale autour des vrais problèmes du pays.

Le Dialogue inter-comorien demeure un cadre idéal pour nous, partis et mouvements politiques de l'opposition, signataires du présent communiqué, de faire valoir nos idéaux et défendre nos positions sur les grandes questions d'intérêt général.

La politique de la chaise vide est un choix suicidaire qui risque d'empêcher les partis, et mouvements politiques de l'opposition, de faire les propositions nécessaires qui aideront le pays à se relever de ses défis institutionnels et socio-économiques.

Les partis et mouvements signataires du présent communiqué lancent un appel solennel à l'ensemble de la classe politique nationale, aux structures et organisations de la société civile à mettre d'abord en avant les intérêts supérieurs de la Nations et à laisser de côté les intérêts claniques et partisans.

Les partis et mouvements signataires du présent communiqué exigent le jugement rapide des personnalités actuellement en détention ou placés sous contrôle judiciaire et demandent aux autorités de prendre les décisions techniques et matérielles pour l'organisation de leurs procès dans les règles d'art.

Fait à Moroni le 21 février 2022

Partis et Mouvements politique de l'Opposition

- RDR
- PASOCO
- MOUVEMENT NARIDJIDJUSE
- LD MOHAMED DJAFARI
- RACHAD RENOVATEUR

La Gazette des Comores
BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois ☐ Montant : _____6 mois ☐ Montant : _____12 mois ☐ Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces ☐Chèque ☐ n° _____Virement bancaire ☐ réf. : _____

Moroni le,

Signature :

Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Annuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	60 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

TENNIS:

« Faire de l'année 2022 l'année des terrains »

La Fédération Comorienne de Tennis (FCT) est en pleine reconstruction. Après une fronde en 2019 qui a failli faire imploser l'institution, le président Mahamoud Zayya met le cap selon ses propres mots vers le futur. Et ce dernier veut à tout prix adhérer à l'IFT pour voir un jour les Comores participer à la Coupe Davis.

D'entrée, Mahamoud Zayya a exposé ses ambitions pour l'année en cours. « Nous voulons faire moi et mon équipe de l'année 2022, l'année des terrains. Sous la supervision du contrôleur général, nous avons inauguré un nouveau court à Mde et un autre à Vouvouni dans un proche délai », avance-t-il. Composée actuellement de 4 clubs (Hombo, La Grillade, Mde, Vouvouni), les dirigeants de la FCT voudraient multiplier par 2 voir plus le nombre de clubs pour pouvoir atteindre le maximum de jeunes dans les différentes localités du pays. Après Ngazidja, le président compte se rendre dès la semaine prochaine à Mohéli et à Anjouan pour les mêmes préoccupations, l'acquisition d'un espace de jeu pour rapprocher un peu plus le tennis de la population.

Le manque d'infrastructures est

un sérieux frein au développement du sport et le tennis encore plus. C'est pourquoi la Fédération Internationale de Tennis présidée actuellement par David Haggerty aurait promis de financer la construction de nouveaux courts de tennis à condition que l'État veuille mettre à la disposition de la FCT les terrains. Chose qui n'a pas été faite jusqu'à maintenant, même si le président ne désespère pas de voir la situation se décanter dans un délai raisonnable.

Mais dans l'immédiat, c'est la coupe d'Afrique des nations au Rwanda qui semble mobiliser toute l'énergie du président de la FCT. L'année dernière, les Comores ont participé à la coupe d'Afrique en Tunisie avec des résultats en demi-teintes certes mais, qui aurait permis de voir le décalage qu'il y'a entre nos athlètes et ceux du continent. Une participation qui est rendue possible en grande partie, grâce aux efforts des partenaires et sponsors (turques). « La FCT étant démunie de moyens, c'est grâce aux efforts des uns et des autres que nous arrivons à fonctionner surtout quand il s'agit de voyager hors de nos frontières », précise-t-il, tout en remerciant particulièrement le ministre des transports Ahmed Bazi pour son appui décisif pour la réalisation de leur voyage en Tunisie.



Mahamoud Zayya président FCT au milieu

sation de leur voyage en Tunisie.

L'institution faïtière du tennis Comorien compte aligner pour la coupe d'Afrique au Rwanda en mars prochain des équipes U12, U14 (filles et garçons). « Nos équipes techniques sont déjà à pied d'œuvre pour la préparation de nos jeunes internationaux. Concomitamment à ces préparatifs, la FCT compte organiser un tournoi "Open" avant le mois de ramadan pour permettre aux amoureux de la balle jaune de s'y retrouver », poursuit-il.

Mais en homme pressé, le président n'oublie pas les engagements

internationaux de sa fédération.

L'objectif ultime étant la participation des Comores à la Coupe Davis, l'équivalent de la coupe du monde chez les footballeurs. Et cela passera par une adhésion à part entière à l'IF. « Si nous arrivons à réunir les 6000\$ de cotisation d'ici novembre (AG de l'IFT), nous aurons toutes nos chances d'être acceptés à prendre part à la coupe Davis », dit-il. Secrétaire général des 11 fédérations de la zone 4 (Afrique), Zayya espère amasser autant de soutiens des pays (africains en particulier) amis pour son projet de pleine adhé-

sion.

Plus grande associations régionales à l'IFT avec ses 52 membres (2020), la Confédération Africaine de Tennis (CAT) peut peser de tout son poids pour la prise en compte du dossier Comorien. « Si cette perspective est jugée plus que probable, c'est grâce à notre crédibilité à l'international, qui est dû par le paiement régulier de nos cotisations à la CAT (750\$) et à l'IFT (250\$) que nous abordons avec un peu de sérénité notre dossier à l'IFT », conclut-il.

AS Badraoui

FOOTBALL FÉMININ:

Les dames ont chaussé les crampons

Comme prévu, le championnat de football féminin a débuté ce samedi 19 février au stade de Moroni. Une course contre la montre qui doit s'achever le 26 mars du moins pour les phases aller.

L'équipe championne régionale (Olympique de Moroni) a débuté les hostilités à domicile en humiliant Enfants du Nord de Batsa Mitsamihuli dans le score sans appel de 12 buts à 1. L'équipe de la capitale nourrit des ambitions nationales où elle compte rafler toutes les compétitions (championnat, coupe) organisées par la FFC. Durant l'inter saison, elle s'est renforcée en engageant 3 internationa-

les malgaches. Avec une telle armada, on voit mal comment les compétitions régionales peuvent lui échapper, avant d'aller défendre ses chances sur le plan national.

Si les pensionnaires de Moroni semblent être au-dessus de la mêlée, elles devront tout de même se méfier des redoutables filles de Djongwe. Longtemps dominatrice à Ngazidja, FC Inanga (Djongwe) est en quête d'une nouvelle virginité surtout après le départ de plusieurs cadres. Cela n'a pas empêché les tenantes de la coupe de Ngazidja de venir écrasées Twamaya FC d'Itsandra dans ses terres par le score de 3-1. Une histoire de rappeler que malgré la relative baisse de niveau, il faudra compter avec les

représentantes du Mbude.

L'autre match de cette première journée a mis aux prises, PANASCO de Male à Volcan club de Moroni. La victoire est revenue aux mbadjiniennes qui n'ont laissé aucune chance aux verts de la capitale.

Avec facilité et beaucoup de maîtrise, elles ont battu volcan club par 3 buts à un.

Quant à FC Chouani et Ngaya Club, elles n'ont pas joué pour des raisons administratives (enregistrement des joueuses) nous dit-on. Des

problèmes qui sont en voie de résolution selon une source à la ligue de Ngazidja de football. Si tout va bien, les deux formations prendront le train lors de la deuxième journée.

AS Badraoui



AVIS DE RECRUTEMENT



Le PNUDComores recrute 1Volontaire des Nations Unies National(e)Assistant(e) Ressources Humaines et Administratif(ve).

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s de prendre connaissance des termes de référence, et de **postuler en ligne** à partir d'ulien ci-dessous :

• Poste VNU National(e) Assistant(e) Ressources Humaines et Administratif(ve).

<https://app.unv.org/opportunities/1683968727032064>

Date de début de publication :11 février 2022

Date limite dépôt des candidatures :25 février 2022

Remarques :

- Les candidatures féminines sont fortement encouragées et à compétences égales, les candidatures féminines sont privilégiées.
- Seul(e)s les candidat(e)s retenu(e)s pour des entretiens seront contacté(e)s.



UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement
*****

ETUDE DE MAITRE ABDOU ELHAMID

Huissier de Justice à Moroni
00269 335 83 74
e-mail : etude_elhamid@yahoo.com

Rep : HJM/2021/235

SIGNIFICATION D'UN ARRET AVEC
COMMANDEMENT A FIN DE SAISIE IMMOBILIEREL'an Deux Mil VINGT-UN
Et le *Mardi vingt-un décembre*
A *11 heures 33 minutes*Enregistré sous le
n° *442 du 12/1*

A LA REQUETE DE :

La Société Nationale des Postes et des Services Financiers (SNPSF) SA, sise à Moroni Port, représentée par son Directeur Général, Monsieur NADJIB DAKDINE,

Pour lequel domicile est élu en mon étude et encore en celle de Maître MZE Azad, Avocat à la Cour, lequel se constitue pour lui sur la présente poursuite et au cabinet duquel pourront être notifiés les actes d'opposition au présent commandement, offres et toutes signification relative à la saisie

Agissant en vertu d'un pouvoir spécial à moi donné copie et remise avec celle des présentes en date du 17 décembre 2021.

J'ai, Maître ABDOU ELHAMID, Huissier de Justice à Moroni et y demeurant à l'Immeuble RIDJALI Moroni Dar Saanda, TEL 335.83.74, soussigné :

SIGNIFIE ET EN TETE DE LA PRESENTE LAISSE A :

La Société SARL HORIZON IMMOBILIER, ayant son siège social à Iconi Bambao, représentée par Monsieur DIJOUX Jean Advis, né le 19 août 1963 à TAMPO-REUNION, de nationalité française et demeurant à Moroni Comores et monsieur NASSUR HAMADI, né et demeurant à Iconi au titre de co-gérant, agissant en qualité de cautionnaire hypothécaire ;

Ayant pour Conseil, Maître HADJI CHAABANI, Avocat à la Cour ;

Où étant et parlant en la personne de : *Son père et mon oncle*
Ahmed Ali, Chef de chantier qui signe
*et prend l'acte*de Maître
ABDOU ELHAMID
Huissier de Justice
à Moroni
00269 335 83 74
mid@yahoo.com

Page 2 sur 3

Copie de la grosse du 09 décembre 2021 dument en forme d'exécution de l'Arrêt N° 31/21 du 30 septembre 2021, rendu par la Cour Suprême des Comores ayant rejeté le pourvoi de la société SEDACO contre l'arrêt N° 99/20 du 30/09/2020, rendu par la Cour d'appel de Moroni, statuant publiquement, contradictoirement en matière Commerciale et en dernier ressort, et aux termes duquel, il est dit que :

« Statuant publiquement contradictoirement en matière commerciale et en dernier ressort :

Après avoir délibéré conformément à la loi :

- Reçoit les demandes de la SNPSF S.A et les déclare bien fondées ;
- Déclare la forclusion de l'appel interjeté par la société SEDACO contre le jugement N° 13/19 du 29 juillet 2019, rendue sur opposition de l'ordonnance N° 43 du 02 avril 2018 ;
- Condamne l'appelant aux dépens.

Et à même requête, et élection de domicile que dessus, MOI, Huissier ci-dessus requis et porteur des pièces, et ayant pouvoir d'en recevoir et d'en donner valable quittance

Fais commandement à la SARL HORIZON IMMOBILIER, représentée par ses deux co-gérants monsieur DIJOUX Jean Advis, et monsieur NASSUR HAMADI es-qualité de caution hypothécaire de la société SEDACO, SARL

D'avoir, de la signification du présent exploit et **DANS UN DELAI DE VINGT JOURS (20 jours)**, pour payer à la requérante ou à moi huissier, ayant pouvoir spécial à cet effet, les sommes suivantes :

1- Principal.....	952.754.820FC
2- Droit proportionnel.....	95.257.482FC
3- Requête en injonction de payer.....	38.000FC
4- Frais de l'ordonnance d'injonction de payer.....	6300FC
5- Signification de l'ordonnance.....	48000FC
6- Frais de l'arrêt de cour d'appel.....	30.000FC
7- Signification de l'Arrêt de la Cour d'appel.....	52.000FC
8- Frais de l'Arrêt de la cour suprême.....	7.500FC
9- Coût du présent acte.....	52.000FC
Total, sauf erreur ou omission.....	1.048.246.102FC

(Un milliard quarante-huit million deux cent quarante-six mille cent deux de francs comoriens)

Sans préjudice de tous autres dus, intérêts et frais, le tout en dernier ou quittance valable ;

Lui déclarant que, faute pour lui de satisfaire au présent commandement dans le délai imparti ci-dessus, le présent acte sera publié à la diligence de la requérante à la conservation foncière de Moroni et vaudra à partir de cette publication saisie réelle du bien suivant :

de Maître
ABDOU ELHAMID
Huissier de Justice
à Moroni
00269 335 83 74

Page 3 sur 3

DESIGNATION DE LA PROPRIETE

L'immeuble qui fait l'objet du commandement est une hypothèque de la propriété dite « SARL HORIZON IMMOBILIER » sise à Hamboda-Iconi zone 1 et 2, ayant une contenance déclarée légalement de : QUATRE HECTARE TRENTA SOIXANTE QUATORZE CENTIARE (4 H 30 A 74 CA) et a été demandée en immatriculée par la SARL HORIZON IMMOBILIER, sise à Moroni et représentée par Advis DIJOUX et Nassur HAMADI, en qualité de propriétaire en vertu d'un titre foncier N°1408 DLA et certificat d'immatriculation et situation juridique réactualisé le 05/08/2013

Lui déclarant en outre, que le bien ci-dessus désigné sera poursuivi aux fins d'une vente aux enchères publiques devant la barre d'audience publique du tribunal de commerce de Moroni, sous les diligences de Maître MZE Azad, Avocat poursuivant ;

SOUS TOUTES RESERVES

A ce qu'elle n'en ignore, je lui ai, où étant et parlant comme ci-dessus remis et laissé copies aux requis chacune de décisions judiciaires et du pouvoir spécial ci-dessus citées, ainsi que le présent exploit dont le Coût est de *Cinquante-deux mille francs comoriens*.

Bordereau de communication des pièces

- 1- Pouvoir spécial du 17 décembre 2021
- 2- Arrêt N° 31/21 du 30 septembre 2021, rendu par la Cour Suprême des Comores
- 3- Arrêt N° 99/20 du 30/09/2020, rendu par la Cour d'appel de Moroni
- 4- Jugement sur opposition N° 13/19 du 29/07/2019, rendu par le Tribunal de Moroni
- 5- Ordonnance d'injonction de payer N° 52 du 15/05/18, rendue par le Président du TPI de Moroni

